



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Risque de propagation de la fièvre porcine africaine

Question écrite n° 16162

Texte de la question

M. Marc Chavent appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur le risque imminent de propagation de la fièvre porcine africaine (FPA) sur le territoire national. À ce jour, plusieurs foyers de cette maladie hautement contagieuse ont été recensés à proximité des frontières françaises. Les professionnels de la filière porcine s'inquiètent de la capacité des exploitations à faire face à l'apparition éventuelle d'un foyer en France. Les élevages porcins, caractérisés par des animaux élevés en bâtiment et par des cycles de production organisés autour de mises bas et de rotations particulièrement rapprochées, seraient confrontés à des difficultés majeures en cas d'abattage sanitaire ou de nécessité d'évacuation rapide des animaux. Dans une telle hypothèse, les contraintes logistiques, sanitaires et financières seraient considérables pour les exploitants concernés. Sans dispositif d'accompagnement, nombre d'entre eux pourraient se trouver dans l'incapacité matérielle de gérer une crise sanitaire de cette ampleur. Cette situation fait craindre la répétition de certaines difficultés observées lors de précédentes crises sanitaires animales, notamment lorsque des pratiques inadaptées ou des retards dans la mise en œuvre des mesures de gestion ont pu contribuer à la propagation de la maladie. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de se prémunir contre le risque de propagation de la FPA.

Données clés

Auteur : [M. Marc Chavent](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16162

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#), page 5565